



Entente Intercommunale Crissier-Ecublens-St-Sulpice

Secrétariat : Service administratif des écoles - Route du Bois 6 - 1024 Ecublens - Tél.: 021 557 11 11 Fax : 021 557 11 17

# DEMANDE DE RESERVATION DU CHALET LES ALOUETTES, MORGINS

Maximum 55 personnes (adultes + enfants)

<b>Locataire :</b> (Société/Groupe)	_____
<b>Responsable :</b>	_____
	Tél. privé : .....
	Tél. prof. : .....

<b>But(s) du séjour :</b>	_____
	_____
<b>Type(s) d'activité(s) :</b>	_____
	_____

<b>Date(s) de location</b>	du	09 h 00	au	11 h ou 17 h 00
	du	09 h 00	au	11 h ou 17 h 00

Nombre de personnes :  adultes  enfants =  personnes

**Locaux souhaités** mettre une croix :  
 CUISINE  SALLE DE CLASSE (1 X 25 pl.)  SALLE DE JEUX (baby foot)  
 REFECTOIRE  SALLE DE CLASSE (1 X 25 pl.)

**Logement : 55 lits à disposition**

<input type="checkbox"/>	La journée uniquement de 09 h 00 à 19 h 00.	Forfait de	Fr. 200.00
<b>T</b>	<input type="checkbox"/>	Par nuitée :	par participant
<b>A</b>		<b>Chaque participant sera en possession d'un sac de couchage</b>	minimum
<b>R</b>			Fr. 20.00
<b>I</b>			Fr. 400.00
<b>F</b>	<input type="checkbox"/>	Taxe de séjour et d'hébergement : par nuit	par adulte
<b>S</b>			Fr. 3.00
	<input type="checkbox"/>	Taxe de séjour et d'hébergement : par nuit	par enfant
			Fr. 1.50
	<input type="checkbox"/>	Sac poubelle de 110 litres	par sac
			Fr. 6.20

Ces tarifs s'entendent pour les sociétés et groupes des communes de Crissier, Ecublens et St.-Sulpice. Pour des groupes extérieurs aux 3 communes, un supplément de 20% sera demandé. Aucun repas n'est servi.

Seule la confirmation écrite, transmise par le secrétariat de l'Entente, fait foi. La réservation deviendra effective dès le paiement de l'acompte de location, soit 30% du coût mais au minimum Fr. 200.--, sur le compte postal 10- 24114- 0, Les Alouettes, Ecole à la montagne, 1024 Ecublens/VD.

En cas de désistement dans un délai de :

1) plus de 10 jours avant la date de location, le 50% du loyer sera restitué. 2) moins de 10 jours avant la date de location, le loyer restera acquis à l'Entente. 3) Un changement de date sera assimilé à un désistement si le chalet ne peut pas être reloué et le loyer restera acquis à l'Entente.

**Le chalet sera rendu en parfait état de propreté.** Dans le cas contraire, les frais seront facturés selon le temps nécessaire. Toutes détériorations, casses ou pertes doivent être signalées et seront facturées au responsable.

Demande de réservation transmise par :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète : .....

Tél.: ..... Fax : ..... Portable : .....

Date: ..... Signature : .....

29/03/2018/sm